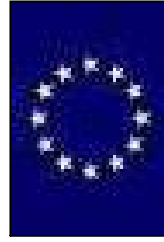




Forêt domaniale de la Harth - Site Natura 2000 « FR4211809 »

Document d'objectifs du site



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR4211809 « FORET DOMANIALE DE LA HARTH »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin- Service eau, environnement et espaces naturels
Suivi de la démarche : Christophe Kauffman, Christophe Guillaume, Nicolas Léonard, Jean-Pierre Marchand

Opérateur

Office National des Forêts - Direction territoriale Alsace - Agence Développement Alsace

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Cartographie : Pierrat Delphine / Oger Stéphane

Contribution au diagnostic écologique : Oger stéphane / Denis Pascal

Coordination / Contribution : Lecomte Frédérique

Contrôle qualité interne : De La Gorce Frédérique

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats favorables aux espèces d'oiseaux (avril/juillet 2010) : Office National des Forêts- Agence développement Alsace - Stéphane OGER
Inventaires avifaunistiques (mars/juillet 2010) : Office National des Forêts- Agence développement Alsace : Stéphane Oger; ONF Direction forêt : Pascal Denis

Contribution de la Ligue de protection des oiseaux d'Alsace.

Crédits photographiques (couverture)

Office National des Forêts- Agence développement Alsace - Delphine Pierrat / Stéphane Oger

Référence à utiliser

PIERRAT D, OGER S, LECOMTE F. 2010/2011 - Document d'Objectif du site Natura 2000 FR4211809 «Forêt domaniale de la Harth» - ONF, DDT Haut-Rhin, Colmar, 124 pages

REMERCIEMENTS

Communes impliquées dans la rédaction du Docob	Collectivités territoriales	Administrations, services et établissements publics de l'Etat	Propriétaires, exploitants, usagers, organismes techniques et scientifiques et associations	
<p>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000</p> <p>Baldersheim Bantzenheim Bartenheim Battenheim Blodelsheim Dietwiller Ensisheim Geispitzen Habsheim Hombourg Kembs Munchhouse Niffer Ottmasheim Petit-Landau Rixheim Roggenhouse Rumersheim-le-Haut Sausheim Schlierbach Sierentz</p>	<p>Conseil Régional d'Alsace</p> <p>Conseil Général du Haut-Rhin Eric Levasseur Nicolas Kreis Olivia Ghazarian</p> <p>Les membres des communautés d'agglomération</p> <p>Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), Stephan Gerbeaud</p> <p>Les membres des communautés de communes</p> <p>Trois Frontières Centre Haut-Rhin Pays de Sierentz Essor du Rhin Porte de France Rhin Sud</p> <p>Syndicats</p> <p>Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux Rémy Hava</p> <p>Syndicat intercommunal des cours d'eau de la Harth sud</p> <p>Syndicat intercommunal des cours d'eau de la région des trois Frontières</p>	<p>La préfecture du Haut-Rhin</p> <p>La Sous-Préfecture de Guebwiller</p> <p>DIREN ALSACE Yves Wertenberg</p> <p>DDT Haut-Rhin Marc Levaufre Guy Peterschmitt Patrick Thirion Dominique Chatillon Christophe Kauffman Nicolas Léonard</p> <p>Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations.</p> <p>Service Départemental de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin</p> <p>ONF Agence de Mulhouse Rodolphe Pierrat Bruno Gaston</p> <p>Agence Régionale sanitaire</p>	<p>Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin Frédéric Roy</p> <p>Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs Forêt privée d'Alsace</p> <p>Chambre Commerce et Industrie CCI de Colmar et du Centre-Alsace, Jean Jacquey</p> <p>CCI Sud Alsace Mulhouse, Sylvie Hirth</p> <p>Ariena</p> <p>Conservatoire des sites Alsaciens</p> <p>Club Alpin français et de montagne - section Est Laurent Kammerer</p> <p>Club Vosgien 68 Frédéric Lung Gilbert Woehrlé</p> <p>Fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin et GIC 12 M Boelly M Guthmann</p>	<p>Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique Julien Perennou</p> <p>Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin</p> <p>LPO Délégation Alsace</p> <p>Alsace Nature, section Haut-Rhin</p> <p>Groupe d'étude et de protection des mammifères en Alsace</p> <p>Société Botanique d'Alsace</p> <p>Réserve naturelle de la "Petite Camargue Alsacienne"</p> <p>Institut Franco-Allemand de Recherche de Saint-Louis Amélie Grasmuck</p> <p>Comité Départemental - Fédération Française de cyclisme André Denux</p>

REMERCIEMENTS (Suite)

Communes impliquées dans la rédaction du Docob	Collectivités territoriales	Administrations, services et établissements publics de l'Etat	Propriétaires, exploitants, usagers, organismes techniques et scientifiques et associations	
	<p>Syndicats (suite)</p> <p>Syndicat mixte pour le SCOT de la région Mulhousienne</p> <p>Syndicat mixte pour le SCOT "Rhin Vignoble Grand Ballon"</p>	<p>CRPF Lorraine-Alsace Stéphane Asael</p> <p>Agence régionale Lorraine-Alsace de l'ONCFS</p> <p>Agence régionale de l'ONEMA</p> <p>Agence de l'eau Rhin Meuse</p> <p>DDASS du Haut-Rhin Nadège Zimmermann</p>	<p>Comité Régional du Tourisme équestre Jean-Louis Siat</p> <p>Comité départemental du Triathlon du Haut-Rhin Bertrand Meyer</p> <p>Comité départemental de Course d'Orientation Jean-Luc Pierson</p> <p>Comité départemental de la randonnée Christian Bousquet</p> <p>RTE GET ALSACE David Vauleon</p> <p>Holcim Granulats France Ludovic Boise</p>	<p>UNICEM Alsace Carole SCHECKLE</p> <p>SARL Poney Parc Alain Correges</p> <p>Mines de Potasse d'Alsace MDPA Céline Schumpp</p> <p>PSA Peugeot Citroën Marie-Claire Derick</p> <p>Entreprise SAGRA Marc Nicola</p> <p>Est Granulats Lafarge Martine Balogun</p>

SOMMAIRE

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR4211809 « Forêt domaniale de la Harth »	2
Remerciements	3
Introduction générale	7
Natura 2000 : présentation générale	9
Fiche d'identité dU site	10
I - Diagnostic socio-économique	13
tableau n°1 : Données administratives	14
Tableau 1bis – Précision sur les territoires communaux	17
tableau 2 : Situation des propriétés dans le site	18
tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	24
Tableau 4 : Synthèse Socio-économique	33
II - Diagnostic écologique du site	39
tableau 5 : Données abiotiques générales	40
tableau 6 : Grands milieux (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)	42
tableau 7 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)	44
tableau 8 : espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive 79/409	55
III - Enjeux et objectifs de développement durable	76
tableaux 9 : Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	77
tableau 10 : Enjeux et objectifs transversaux	81
IV – Proposition de mesures de gestion	82

tableau 11 : Tableau de synthèse des mesures proposees	83
tableau 12 : Tableaux Detaillés des mesures proposees (cahier des charges)	87
V – Charte	120
VI - Annexes	131
Annexe 1 : Carte de situation	132
Annexe 2 : carte de situation administrative	133
Annexe 3 : Carte des aires protégées sur le site	134
Annexe 4 : carte de situation de la forêt au regard des grands types d'habitats	136
Annexe 5 : liste des espèces d'oiseaux présentes sur le site	138
Annexe 6 : Fiches des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire du site	141
Annexe 7. Liste des especes rares ou d'interêt patrimonial presentes sur le site	147
Annexe 8- Bibliographie	156
Annexe 9 : Abréviations et acronymes	158
Annexe 10 : Glossaire	162
Annexe 11 : codes FSD	171
Annexe 12 : Arrête d'approbation du DOCOB	174

INTRODUCTION GENERALE

Situé au sud de la plaine d'Alsace, entre l'Ill et le Rhin, le massif forestier de la Harth constitue une entité boisée très originale d'environ 13000 ha. Il s'agit de l'une des plus grandes forêts de plaine de France, représentant principal des chênaies-charmaies continentales. Celle-ci renferme une formation végétale unique en France, la chênaie-charmale du *Gallo-carpinetum*, écosystème xérique incluant des formations de type steppique d'un grand intérêt botanique, où s'exprime une diversité biologique remarquable.

La situation d'un massif d'une telle surface, aux portes de 4 grandes agglomérations – Mulhouse, Bâle, Colmar et Fribourg –, dans un contexte très urbanisé lui confère un intérêt tout particulier :

- D'un point de vue écologique, c'est une zone refuge pour de nombreuses espèces de la flore et de la faune.
- D'un point de vue social, c'est une zone privilégiée de nature de proximité pour les loisirs et un élément structurant du paysage de plaine.
- D'un point de vue économique, c'est une ressource importante, pourvoyeuse d'emplois.

Mais cette situation le place également en position de fragilité, face au dynamisme du développement urbain et industriel environnant. La préservation de l'intégrité du massif est sans aucun doute un enjeu majeur pour la conservation des richesses écologiques qu'il renferme, tout particulièrement des populations d'oiseaux nicheurs et migrants, qui ont justifié la désignation de ce massif comme site Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux (Zone de Protection Spéciale : Z.P.S.).

Dés 1992, le massif était recensé à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des oiseaux (ZICO). De 1996 à 2001 se sont déroulées, dans le département du Haut-Rhin, les consultations départementales portant sur les projets de désignation de site au titre des directives Habitats et Oiseaux.

Pour le projet de Z.P.S. de la Harth, la consultation a porté sur la forêt domaniale de la Harth, et tous les acteurs concernés ont pu exprimer leur avis en 2002. Cette consultation a abouti à la désignation du site FR 421 18 09, d'une surface d'environ 13 000 ha, sur un périmètre cohérent en terme de protection des oiseaux et d'aménagement du territoire, par arrêté préfectoral du 18 janvier 2005.

Le Comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du Document d'Objectif (DOCOB) du site, a été désigné par arrêté préfectoral le 17 février 2009 (modifiée par A.P. du 12 juillet 2010).

Le DOCOB est un document de planification, qui fixe les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel du site désigné, et les décline en actions et mesures de gestion. Le DOCOB est établi en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Le contenu du DOCOB est fixé par l'article R.414-11 du code de l'environnement :

- un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et

actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces,

- les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales,
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs, indiquant les priorités retenues dans leur mise en oeuvre, en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du code de l'environnement [espèces d'intérêt européen prioritaires] et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site,
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats NATURA 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants du code de l'environnement précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière,
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte NATURA 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement,
- les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Le présent document comporte 5 parties : un diagnostic socio-économique, un diagnostic écologique, la définition des enjeux et objectifs de développement durable du site, la proposition d'un programme d'actions et de mesures de gestion et enfin un programme de suivi.

Il est établi conformément au "Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'Objectifs Natura 2000", réalisé par l'Atelier Technique des Espaces Naturels en 2008.

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,9 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 dans la région Alsace :

L'Alsace contribue au réseau Natura 2000 à hauteur de 76 936 ha pour les zones spéciales de conservation (ZSC - habitats) et 109 833 ha pour les zones de protection spéciale (ZPS - oiseaux) soit respectivement 9,23 % et 13,18% du territoire régional et 17% en considérant la superposition des deux zonages. Ce sont 32 sites Natura 2000 (21 ZSC et 11 ZPS) qui constituent le réseau Natura 2000 en Alsace. L'Alsace se distingue par un taux de désignation supérieur à la moyenne nationale, qui est de 12%. Cette différence illustre la richesse naturelle de la région, carrefour biogéographique d'influences climatiques diversifiées.

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Forêt domaniale de la Harth

Date de l'arrêté de la ZPS : 18/01/2005

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 4211809

Localisation du site Natura 2000 : Alsace

Localisation du site Natura 2000 : Haut-Rhin

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne« Oiseaux » 79/409/CEE : 13 039,56 ha (12 994,607 par calcul des surfaces cadastrales)

Préfet coordinateur : Préfet du Haut-Rhin

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Sous-Préfecture de Guebwiller

Structure porteuse : Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin- service eau, environnement et espaces naturels

Opérateur : Office National des forêts - Agence Développement Alsace

Prestataires techniques: Ligue pour la Protection des Oiseaux

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés

Le président du Conseil régional d'Alsace
Le président du Conseil général du Haut-Rhin
Le maire de la commune de Baldersheim
Le maire de la commune de Bantzenheim
Le maire de la commune de Bartenheim
Le maire de la commune de Battenheim
Le maire de la commune de Blodelsheim
Le maire de la commune de Dietwiller
Le maire de la commune de Ensisheim
Le maire de la commune de Geispitzen
Le maire de la commune de Habsheim
Le maire de la commune de Hombourg
Le maire de la commune de Kembs
Le maire de la commune de Munchhouse
Le maire de la commune de Niffer
Le maire de la commune de Ottmarsheim
Le maire de la commune de Petit-Landau
Le maire de la commune de Rixheim
Le maire de la commune de Roggenhouse
Le maire de la commune de Rumersheim-le-Haut
Le maire de la commune de Sausheim
Le maire de la commune de Schlierbach
Le maire de la commune de Sierentz
Le maire de la commune de Sierentz
Le président de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (M2A)
Le président de la communauté de communes des Trois Frontières
Le président de la communauté de communes du Centre Haut-Rhin
Le président de la communauté de communes du Pays de Sierentz
Le président de la communauté de communes Essor du Rhin
Le président de la communauté de communes Porte de France Rhin Sud
Le président du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux
Le président du syndicat intercommunal des cours d'eaux de la Hardt sud
Le président du syndicat intercommunal des cours d'eau de la région des Trois Frontières
Le président du syndicat mixte pour le SCOT de la région mulhousienne
Le président du syndicat mixte pour le SCOT "Rhin Vignoble Grand Ballon"

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers et des associations de protection de l'environnement
Le président de la Chambre d'agriculture du haut-Rhin
Le président des propriétaires forestiers sylviculteurs "Forêt privée d'Alsace"
Le président de la Chambre de commerce et d'industrie Colmar Centre Alsace
Le président de la Chambre de commerce et d'industrie Sud Alsace Mulhouse
Le président de l'Ariena
Le président du conservatoire des sites alsaciens
Le président du club alpin français - section Est
Le président du club vosgien
Le président de la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin
Le président de la fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Le président de l'association départementale du tourisme du Haut-Rhin
Le président de la ligue pour la protection des oiseaux- Alsace
Le président d'Alsace nature, section Haut-Rhin
Le président du groupe d'étude et de protection des mammifères en Alsace
Le président de la société botanique d'Alsace
Le président de la réserve naturelle de la "Petite Camargue Alsacienne"
Le directeur de l'Institut de Recherches Franco-Allemand de Saint-Louis

Représentants des services et établissements publics de l'Etat
Le préfet du Haut-Rhin
Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Le directeur départemental des Territoires du Haut-Rhin
Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
Le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin
Le délégué départemental de l'office national des forêts du Haut-Rhin
Le directeur de l'agence régionale sanitaire
Le directeur du centre régional de la propriété forestière de Lorraine-Alsace
Le délégué régional Lorraine-Alsace de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
Le délégué régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques
Le directeur de l'agence de l'eau Rhin Meuse

I - Diagnostic socio-économique du site

TABLEAU N°1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Régions	1	ALSACE	L'Alsace compte 32 sites Natura 2000 couvrant 17 % de son territoire.
Départements	1	HAUT-RHIN	Le Haut-Rhin compte 15 sites Natura 2000 couvrant 89556 ha.
Communes	21 communes 4 cantons 1 Communauté d'Agglomération 5 Communautés de communes	Voir le tableau ci-dessous	Voir le tableau ci-dessous pour la répartition des surfaces concernées par commune Nombreuses structures acteurs de l'aménagement du territoire nécessitant consultation et animation.
Habitants	58000 habitants sur les communes concernées 310 000 sur l'arrondissement	Site exclusivement forestier : très peu d'habitants (forestiers, Poney parc) sur le site même 1,5 Million d'habitants dans un rayon de 30km. (Mulhouse, Bâle, Colmar, Freiburg)	Population avoisinante en forte expansion pour plusieurs communes en périphérie du site (Habsheim, Rixheim, Kembs...). Augmentation de 19% sur les communes concernées entre 1990 et 2006. Augmentation de 9 % sur l'arrondissement (intégrant agglomération de Mulhouse). Pression foncière très importante - Fréquentation moyenne du site (points de fixation)
Documents de planification, de gestion et statuts de protection liés à la réglementation forestière	1 D. R.A.	Directive Régionale d'Aménagement Alsace	4 objectifs à signaler : une gestion plus partenariale et participative, la protection foncière des forêts de la plaine d'Alsace, l'évolution de la sylviculture et la protection de la biodiversité
	1 Aménagement forestier	Période 2003-2022	4 séries avec une gestion adaptée aux objectifs : Série 1 : 3 495,11 ha, série de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages (Partie Sud du massif). Série 2 : 8 086,40 ha, série de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages (Partie Nord du massif, intégrant les milieux aujourd'hui classés en ZSC). Série 3 : 1 159,94 ha, série d'intérêt écologique particulier (Réserves Biologiques Dirigées). Série 4 : 361,38 ha, série d'intérêt écologique particulier (Réserves Biologiques Intégrales).

		1 RBDD : 1159 ha	Réserve Biologique Domaniale Dirigée	<p>Réserve en 2 parties (Nord et Sud), en totalité sur la ZPS. Objectif de protection des pelouses xérothermiques et espèces de flore protégée.</p> <p>Désignée dans l'aménagement forestier. Plan de gestion en cours de rédaction</p>
		1 RBDI : 361 ha	Réserve Biologique Domaniale Intégrale	<p>Réserve en 2 parties (Nord et Sud), en totalité sur la ZPS. Objectif de protection de la flore. et de suivi des cycles sylvigénétiques</p> <p>Désignée dans l'aménagement forestier. Plan de gestion en cours</p> <p>Un projet de classement de la parcelle S 338 en RBDI est en cours. (Serait intégré à la RBDI existante)</p>
		2 ZNIEFF type 1	<p>ZNIEFF type 1 n° 12995 - Lande de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim. 154 ha dont 30 ha en recouvrement avec le site</p> <p>ZNIEFF type 1 n° 12996 - Lande de la forêt de la Hardt au nord de l'aérodrome d'Habsheim 20 ha en totalité dans l'enveloppe du site</p>	<p>Partie en recouvrement avec le site : champ (culture extensive – jachère) et zone de lande embuissonnée (ancien terrain militaire)</p> <p>Présence de flore protégée</p> <p>100 % dans le site, en milieu forestier : Galio-carpinetum (secteur Nord de l'aérodrome d'Habsheim) - Plusieurs plantes protégées.</p>
Autres zonages issus d'inventaires		1 ZNIEFF type 2	ZNIEFF type 2 n° 12994 - Forêt de la Hardt entre Bartenheim et Roggenhouse-Blodelsheim 14343 ha.	Cette ZNIEFF englobe 12844 ha du site sur les 13000 ha environ de l'enveloppe. Intérêt floristique et faunistique remarqué (notamment oiseaux)
		1 ZICO : 15700 ha.	Zone importante pour la Conservation des Oiseaux ZICO AC 02, dite de la forêt domaniale de la Harth	Cette ZICO couvre pratiquement toute la surface du site soit 12568 ha sur les 13000ha environ de l'enveloppe. Présence de plusieurs espèces d'avifaune, reprises dans la désignation ZPS.
		1 Zone Humide remarquable (Inventaire des Zones Humides du Haut-Rhin)	Zone n°H4 - Ancienne gravière de la Harth Environ 8ha	Zone intéressante pour les batraciens (plusieurs espèces protégées)
		Noyau central de biodiversité	Trame verte régionale : ensemble du site	Le massif de la Harth est identifié comme un noyau central de biodiversité susceptible d'alimenter des zones périphériques.
Zonage Natura 2000		1 site Natura 2000 ZSC en recouvrement	Site FR 4201809 : ZSC Harth Nord et son extension en cours	Site qui recouvre 3365 ha du site de la ZPS. Formation végétale unique en France, chênaie-charmaie du "galio-carpinetum", ponctuée de clairières herbeuses à facies steppique. Espèces de flore rarissimes, grande richesse faunistique (avifaune, entomofaune, chiroptère).

Zonage Natura 2000 (suite)	3 sites Natura 2000 ZSC en périphérie	Site FR 4202000 : ZSC Secteur Alluvial Rhin, Ried, Bruch Haut-Rhin Site FR 4211812 : ZPS Vallée du Rhin d'Arzenheim à Village-neuf Site FR 4211808 : ZPS Zones Agricoles de la Hardt	Sites présents en périphérie plus ou moins immédiate du site (quelques centaines de mètres au Nord pour le site des Zones Agricoles de la Hardt et quelques km à l'Ouest pour les autres (Cf. cartes des aires protégées en annexe n°3).
	SDAGE/SAGE	SDAGE Rhin-Meuse SAGE III Nappe Rhin	Objectif 1 du SAGE : La protection de la ressource en eau, notamment de la nappe rhénane Mesures préconisées pour le cas particulier des cours d'eau du Sundgau oriental.
	SCOT Agglomération Mulhousienne	Concerne environ les 2/3 de la surface du site	La forêt de la Harth est identifiée comme Espace naturel à protéger. 4 projets importants susceptibles d'impacter le site
	Périmètres de protection de captage d'eau potable	24 forages situés en forêt. Environ 630 ha situé au sein de périmètres éloignés (intégrant rapprochés et immédiats) 3 projets de déclaration d'utilité publique en cours (SDE Ottmarsheim, SIVU BP Hardt, SIAEP Munchhouse)	Prescriptions particulières figurant dans les arrêtés préfectoraux.
	GERPLAN : 3 existants - 3 en réflexion	En limite du site (forêt non incluse dans le périmètre d'étude)	GERPLAN signé : M2A GERPLAN validé : Pays de Sierentz - 3 Frontières GERPLAN en réflexion : Porte de France - Rhin Sud - Essor du Rhin - Centre Haut-Rhin :

Source des données : Agence de bassin Rhin-Meuse, DREAL, ONF, DASS, Conseil Général 68, Région Alsace.

TABLEAU 1BIS - PRECISION SUR LES TERRITOIRES COMMUNAUX

Arrondissement	Cantons	ComCom	communes	Surface en ha	surface par rapport à Natura 2000
Guebwiller	Ensisheim	Essor du Rhin	Blodelsheim	505,7426	3,9%
		Centre Haut-Rhin	Ensisheim	739,3547	5,7%
		Essor du Rhin	Munchouse	1242,4341	9,6%
		Essor du Rhin	Roggenhouse	234,9562	1,8%
		Essor du Rhin	Rumersheim le Haut	566,3354	4,4%
Mulhouse	Illzach	Mulhouse Alsace Agglomération	Baldersheim	784,9802	6,0%
		Porte de France Rhin-Sud	Bantzenheim	973,5673	7,5%
		Mulhouse Alsace Agglomération	Battenheim	817,4815	6,3%
		Porte de France Rhin-Sud	Hombourg	730,6171	5,6%
		Porte de France Rhin-Sud	Niffer	417,8525	3,2%
		Porte de France Rhin-Sud	Ottmarsheim	1325,5490	10,2%
		Porte de France Rhin-Sud	Petit-Landau	458,8365	3,5%
		Mulhouse Alsace Agglomération	Sausheim	400,5821	3,1%
		Mulhouse Alsace Agglomération	Habseim	743,3954	5,7%
		Mulhouse Alsace Agglomération	Rixheim	445,0288	3,4%
		Trois Frontières	Bartenheim	261,5317	2,0%
		Mulhouse Alsace Agglomération	Dietwiller	443,2456	3,4%
Sierentz	Sierentz	Pays de Sierentz	Geispitzen	279,7947	2,2%
		Trois Frontières	Kembs	593,0922	4,6%
		Pays de Sierentz	Schierbach	563,3232	4,3%
		Pays de Sierentz	Sierentz	466,9062	3,6%
	Surface totale du site			12 944,607 ha	100%

TABEAU 2 : SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Données administratives	Nom	Descriptif	Surface (ha)	Surface par rapport à Natura 2000
Etat	Gestion ONF - Forêt domaniale de la Harth	Espaces naturels, maisons forestières, zones humides, prés de service, anciens canaux, lignes électriques...	12 593,93 ha	96,92%
	Ministère de la Défense		268,2237 ha	2,06%
	DDE		6,5195 ha	0,05%
Département	Haut-Rhin	Canal du Rhône au Rhin, routes départementales, VNF	53,1234 ha	0,41%
Propriétés des communes	Rumersheim		0,2242 ha	0,00%
	Hombourg		0,3201 ha	0,00%
	Blodelsheim		0,2160 ha	0,00%
Communautés de communes	Communauté de commune Essor du Rhin	Zone de pré , bâtiments	6,0581 ha	0,05%
Association	Association foncière Sierentz		0,1470 ha	0,00%
Etablissements publics	SNCF	Voies ferrées	0,6639 ha	0,01%
	Institut Franco-Allemand de Recherche de Saint-Louis (ISL)	Terrain expérimental (en cours d'exclusion de la ZPS)	63,7745 ha	0,49%
	IGN		0,0012 ha	0,00%
	RTE		0,7848 ha	0,01%
Propriétés privées	PSA Peugeot-Citroën		0,4083 ha	0,00%
	Particuliers		0,2109 ha	0,00%
TOTAL			12994,607 ha	100%

SYNTHÈSE

Le site Natura 2000 « Forêt domaniale de la Harth » se trouve dans le département du Haut-Rhin, sur 2 arrondissements - Guebwiller et Mulhouse - , 4 cantons, 5 Communautés de communes, 1 Communauté d'Agglomération et 21 communes (Cf. carte de situation en annexe n°1) et carte de la situation administrative en annexe 2).

Un site quasi-exclusivement forestier

D'une surface cadastrale de 12 995 ha, il est quasi intégralement (97%) constitué par la forêt domaniale de la Harth. Domaine de l'Etat, cette forêt est gérée par l'Office National des Forêts, qui y applique une gestion multifonctionnelle, conciliant sur un même espace, à des degrés divers, des objectifs de production, de protection et d'accueil du public. Cette gestion s'inscrit dans le cadre d'un aménagement forestier, dont le dernier s'applique à la période 2003-2022.

Les terrains propriétés de collectivités, établissements publics ou particuliers (3%) renferment en majorité des milieux naturels plus ou moins anthropisés (forêt, pré, canaux) et quelques surfaces artificialisées (bâti, voirie).

Les terrains sont à 98% boisés. Les prés et champs occupent 112 Ha (cultures à gibier, terrains de service forestiers en prés et cultures, bords de canal, parcelle de l'aérodrome). Les zones humides, incluant les anciens canaux, carrières et gravières en eaux, roselière occupent 53 ha, les voies publiques (routes et voies ferrées) 80 ha, le bâti (bunkers, ancien stand de tir, poney parc, bâtiments, maisons forestières...) 18 ha.

Sur un plan pratique, on distingue traditionnellement deux entités en forêt domaniale de la Harth, qui correspondent à des réalités écologiques, à la numérotation du parcellaire forestier et facilite le découpage des représentations cartographiques :

- La Harth Nord, caractérisée par des milieux plus secs,
 - La Harth Sud, plus humide et plus productive au sens forestier du terme.
- La ligne de partage se situe très nettement entre le canal du Rhône au Rhin et l'aérodrome de Habsheim.

Une richesse reconnue, gérée et protégée

Le site est reconnu pour sa grande richesse écologique, comme en témoigne l'importance des zones reconnues par inventaires et des statuts de protection existants. Il est également concerné par plusieurs documents de planification ou de gestion. La connaissance et la compréhension de l'ensemble des ces éléments est nécessaire, afin d'assurer la cohérence avec le DOCOB.

⇒ **Les documents de planification, de gestion et statuts de protection liés à la réglementation forestière**

La Directive Régionale d'Aménagement (DRA)

Le système de planification de la gestion des forêts publiques est fondé sur la loi d'orientation forestière de 2001, les orientations régionales forestières et les directives régionales d'aménagement pour la forêt domaniale. Les DRA sont des documents politiques et techniques qui encadrent la réalisation des aménagements forestiers.

La DRA pour l'Alsace date d'août 2009. Les principaux éléments à prendre en compte pour le DOCOB sont les décisions relatives au développement d'une gestion plus partenariale et participative, à la protection foncière des forêts de la plaine d'Alsace, à l'évolution de la sylviculture et à la protection de la biodiversité.

L'aménagement forestier

La forêt domaniale bénéficie, au titre du régime forestier, d'un aménagement approuvé par arrêté ministériel. Ce document est un outil de planification de la gestion à moyen et long terme de la forêt, dans le respect de la politique forestière et des principes de la gestion durable. L'article R133-2 du code forestier en fixe le contenu : un diagnostic complet portant sur le milieu naturel, le patrimoine culturel et les besoins, en matière économique, sociale et environnementale, des utilisateurs et acteurs ; une partie technique qui évalue la gestion passée, arrête les objectifs de gestion durable et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, programme des coupes et des travaux sylvicoles ; une analyse et un bilan économique.

La forêt domaniale de la Harth, ancienne forêt royale, bénéficie d'un document de gestion depuis 1701 ; le dernier aménagement s'applique à la période 2003 - 2022. Le site Natura 2000 étant inscrit sur le périmètre de la forêt domaniale, l'aménagement forestier est un outil fondamental pour l'élaboration du DOCOB en matière de connaissance du milieu et de définition des objectifs. La domanialité confère par ailleurs à la forêt son caractère inaliénable, une protection relative contre le défrichement.

Deux Réserves Biologiques (1 Dirigée R.B.D., 1 Intégrale R.B.I.)

Les réserves biologiques constituent un réseau national représentant les éléments les plus remarquables de la diversité biologique en forêt. Elles sont définies dans le cadre de l'aménagement forestier et font également l'objet d'un arrêté ministériel de création.

Dans une Réserve Biologique Dirigée, les interventions de gestion sont « dirigées » vers un objectif particulier de protection.

Dans une réserve Biologique intégrale, aucune intervention de gestion n'est pratiquée afin que la libre expression des processus d'évolution des écosystèmes puisse s'exprimer. Elle concerne des peuplements forestiers représentatifs pour en suivre l'évolution.

Les réserves biologiques de la Harth sont désignées dans l'aménagement forestier, elles n'ont pas encore fait l'objet d'une arrêté ministériel de création car les plans de gestion sont en cours d'élaboration.

⇨ Les zonages issus d'inventaire

Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

L'inventaire des ZICO a été réalisé en 1990/1991 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Muséum national d'Histoire naturelle et le Ministère de l'Environnement. Les ZICO sont des surfaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux (espèces de passage en halte migratoire, hivernants ou nicheurs) et sont importantes pour la vie de certaines espèces. Les ZICO ne constituent pas une protection réglementaire mais incite à la prise en compte de l'intérêt de la zone dans les projets d'aménagement.

La ZICO qui concerne le site a servi de base à la définition du périmètre de la ZPS.

Trois Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) :

L'inventaire ZNIEFF, engagé en 1982 par le ministère de l'environnement, et en cours de réactualisation, est un outil fondamental de la connaissance des secteurs présentant de fortes capacités biologiques. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- *les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, d'une surface en général limitée, comportant des espèces ou milieux rares, remarquables ou caractéristiques.*
- *les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.*

Ces ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe et ne créent pas de contrainte réglementaire, mais elles témoignent de la richesse naturelle d'un site.

Les ZNIEFF qui concernent la forêt domaniale de la Harth mettent surtout en valeur la qualité des milieux de la Harth et leur richesse en espèces floristiques.

Une Zone répertoriée à l'Inventaire des Zones Humides Remarquables du Haut-Rhin

Cet inventaire a été réalisé en 1996 par le département du Haut-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour mieux programmer les interventions réalisées en application des SAGE et de la politique des Espaces Naturels Sensibles.
Le site concerné est surtout réputé pour sa richesse en batraciens.

La trame verte régionale

La région Alsace développe depuis 1998 un projet de trame verte afin de conserver ou rétablir des connexions entre les milieux naturels et de favoriser la circulation de la faune et de la flore.

Le massif de la Harth constitue un noyau central important, dans un contexte urbain, agricole intensif et largement divisé par les infrastructures de transport. Sa taille, sa richesse et son état de conservation en font un réservoir de biodiversité susceptible d'alimenter les zones périphériques, sous réserve que des corridors biologiques soient maintenus ou recréés.

⇨ Les zonages Natura 2000

Un Site ZSC Natura 2000

Ce site intègre les forêts sèches de la région de la Harth, sur 7 massifs principaux, et se superpose à la ZPS sur 3365 ha. Sa désignation porte sur les milieux forestiers (chênaie-charmaie et pelouses xéothermiques) qui abritent notamment les espèces d'oiseaux qui ont justifié la désignation du site ZPS. Les objectifs de gestion et actions définis dans le DOCOB de la ZSC sont particulièrement intéressants pour l'élaboration du DOCOB de la ZPS, avec lequel une mise en cohérence et une synergie s'impose.

⇨ Les autres documents et protection

SDAGE et SAGE :

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a créé deux nouveaux outils de planification : le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux). Le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique métropolitain les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau. Le SAGE met en œuvre les recommandations et dispositions sur un territoire donné. Sa portée juridique est réelle, il s'impose à tous en matière de programme pour l'eau.

Le SDAGE Rhin-Meuse a été approuvé par l'arrêté SGAR n°2009-523 du 27 novembre 2009.

Le SAGE III Nappe Rhin poursuit 4 objectifs, dont le premier peut concerner directement le site ZPS :

- La protection de la ressource en eau, notamment de la nappe rhénane très vulnérable aux pollutions de toute origine,
- La restauration de l'écosystème que constitue le réseau hydrographique du périmètre entre l'III et le Rhin,
- La gestion des inondations et des étiages de l'III à l'aval de Mulhouse
- La gestion du Rhin dans le respect des accords internationaux.

Il faut également signaler les dispositions qui concernent le cas particulier des cours d'eau très pollués issus du versant oriental du Sundgau, qui s'infiltrèrent en quasi-totalité dans la nappe phréatique, au niveau de la forêt domaniale et qui présentent depuis quelques années des risques d'inondation. Ces mesures sont susceptibles d'impacter le site Natura 2000

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de la Région Mulhousienne

Le SCOT est un document d'urbanisme à valeur juridique qui fixe les vocations générales des espaces et définit leur organisation spatiale. Créé par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, dite loi SRU en 2000, c'est l'outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification intercommunale, dans une perspective de développement durable.

Le SCOT de la région mulhousienne a été approuvé en date du 15 décembre 2007.

Le SCOT identifie bien le massif de la Harth (pour la partie incluse dans le périmètre soit environ les 2/3) comme un espace naturel de grand intérêt, tant sur le plan écologique que comme élément de valorisation du cadre de vie de la région mulhousienne et l'inscrit comme espace naturel à protéger. Il identifie cependant 4 projets susceptibles d'impacter le site : l'extension du site Peugeot (environ 35 à 50 ha), dans le massif mais en limite de ZPS ; la création d'une troisième voie sur l'axe ferroviaire Strasbourg-Bâle ; le doublement de la voie ferrée entre Mulhouse et Chalampé et la réalisation d'une gare de rabattement entre Habsheim et Sierentz, tous trois au sein du site Natura 2000.

Les GERPLAN

Depuis 2000, le Conseil Général du Haut-Rhin propose aux structures intercommunales d'établir un Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN). Celui-ci constitue pour les collectivités un outil de planification volontaire et opérationnel favorisant une gestion durable de l'espace rural et périurbain. Le GERPLAN comprend un diagnostic du territoire, la définition d'enjeux et objectifs et la réalisation d'un plan d'actions concrètes, qui pourront bénéficier d'aides financières.

La moitié des collectivités concernées par le DOCOB bénéficient déjà d'un GERPLAN. Mais la forêt est exclue des périmètres d'études des GERPLAN. Seules les actions concernant les milieux agricoles se trouvant en lisière de la forêt de la Harth et éventuellement certaines mesures liées au tourisme ou à la sensibilisation à l'environnement peuvent interférer avec le DOCOB de la ZPS.

Un contexte très urbanisé

Le site se trouve dans un contexte très urbanisé, comme en témoigne les données de la population. La population des communes concernées a augmenté de 19% en presque 20 ans, celle de l'arrondissement (incluant la Ville de Mulhouse) de 9%. Cette évolution ne peut se traduire que par une augmentation des surfaces consommées pour l'habitat, pour les transports et pour les activités économiques et aujourd'hui un besoin toujours croissant de nouveaux espaces à urbaniser.

source INSEE Recensement de la population

	Population au RP2006	Population au RP1999	Population au RP1990
Baldersheim	2514	2205	2237
Bartzenheim	1632	1485	1503
Battenheim	3437	2844	2452
Battenheim	1281	1320	1174
Blodelsheim	1618	1405	1318
Dietwiller	1325	1189	1258
Ensisheim	6933	6273	5895
Geispitzen	412	418	441
Habsheim	4684	4295	3780
Hombourg	965	861	798
Kembs	4210	3739	3004
Munchhouse	1552	1429	1205
Niffer	866	657	614
Ottmarsheim	1897	1725	1891
Petit-Landau	670	592	646
Rixheim	13061	12449	11488
Roggenhouse	462	396	377
Rumersheim-le-Haut	1040	947	835
Sausheim	5299	5365	4617
Schlierbach	1053	930	800
Sierentz	2647	2255	1927
	57558	52779	48260

Population des communes natura 2000

	1990	1999	2006
	48260	52779	57558

19%

Population arrondissement de Mulhouse

	1990	1999	2006
	283815	294158	309498

9%

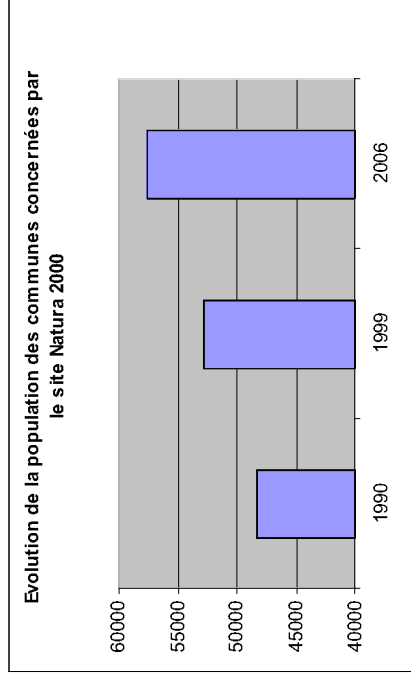


TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

L'étude bibliographique s'est fondée sur différents documents : aménagement forestier, diverses études ONF réalisées sur le site, schémas directeurs, programmes publics...
 En complément de l'étude bibliographique, une enquête socio-économique a été réalisée sous la forme d'un questionnaire, envoyé à tous les acteurs identifiés au sein et en périphérie immédiate du site.
 L'ensemble du comité de pilotage a été destinataire de ce questionnaire ainsi que tous les organismes identifiés, susceptibles d'avoir des activités ou des projets dans le site ou en périphérie immédiate.
 51 réponses ont été collectées sur 117 envoi soit 44% de taux de réponse.
 Ce questionnaire a été complété d'appels téléphoniques et de rencontres avec les acteurs clés et les personnels de terrain de l'ONF.
 Les activités pratiquées et les projets recensés ne sont donc pas exhaustifs, mais reflètent la diversité des acteurs qui utilisent cet espace pour leurs activités.
 Une carte de synthèse des utilisations actuelles, des activités en cours et des projets est présentée ci-après.

ETAT DES LIEUX DES ACTEURS ET DES ACTIVITES PRACTIQUEES AU SEIN DU SITE (EN GRAS) ET EN PERIPHERIE IMMEDIATE DU SITE

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification
Activité sylvicole	160 : Gestion forestière	Toute la forêt domaniale incluse dans la ZPS	<p>La FD de la Harth dispose d'un plan de gestion qui couvre la période 2003-2022. L'aménagement forestier divise la forêt en 4 séries, dont les objectifs assignés sont propres à chacune.</p> <p>Les deux premières séries visent à favoriser en priorité la production de bois d'œuvre. Le traitement appliqué a pour but d'irrégulariser les peuplements. Les essences objectives recherchées à long terme sont les chênes (sessiles et pédonculés), les feuillus divers et des résineux en petite quantité (4% : pin sylvestre, mélèze). La protection des milieux et l'accueil du public sont des objectifs secondaires.</p> <p>Les deux dernières séries adaptent les modes de gestion aux objectifs des réserves biologiques. La protection des milieux et des espèces y est prioritaire. En Réserve Biologique Intégrale, aucun acte de gestion n'est pratiqué.</p> <p>Ce massif de 13 000 ha permet la récolte de 30 000 à 35 000 m3 de bois annuel selon les années. La production est de 4,9 m3/ha/an (source IFN). Environ 10% de ce volume est du bois d'œuvre de chêne (merrain, sciages de qualité courante, traverses), le reste est destiné principalement au bois d'industrie feuillus (trituration) et au chauffage.</p> <p>Depuis quelques années se développe la production de plaquettes forestières destinées à alimenter des chaufferies collectives.</p> <p>Ce massif forestier représente une source de bois de chauffage importante pour la région Mulhousienne.</p>

<p>Activités de recherche forestière</p>			<p>La FD de la Harth fait l'objet de nombreux programmes de recherches, dont la majeure partie est liée au dépérissement forestier qui a touché le massif au début des années 1990.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Observatoire Ecologique de la Harth (créé à cette occasion) a mis en place un réseau de placettes (~100) sur lesquelles de nombreux chercheurs ont fait des investigations. • Le réseau européen de suivi à long terme des écosystèmes forestiers (RENECOFOR) a aussi une placette dans le sud de la Harth. • Une autre placette est également suivie annuellement par le Département Santé des Forêts. <p>Par ailleurs on retrouve d'autres protocoles de recherches sur l'ensemble du massif forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plantations de comparaison de provenance (suivi ONF) • Indices de Pression Floristique (IPF) pour estimer la pression de la faune ongulée sur la végétation forestière • Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) pour évaluer l'évolution des population des ongulés. • Programme Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), mené par le Muséum National d'histoire Naturelle (suivi ONF)
<p>Activités agricoles</p>	<p>102: Fauche, coupe</p>	<p>112 ha au sein du périmètre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques prairies domaniales sont fauchées sur autorisation annuelle. Quelques unes sont cultivées. Compte tenu des engagements PEFC de l'ONF, il n'y a pas d'apport d'engrais ni de pesticides. • Présence de culture à gibier mais qui représente une surface minimale à l'échelle de la Harth. • Quelques autres parcelles en pré sur les propriétés de l'aérodrome, de VNF et des collectivités <p>L'agriculture est mise en œuvre jusqu'à la lisière de la forêt, sur une grosse partie de la périphérie du massif, avec des céréales et essentiellement des cultures de maïs (47%). Les surfaces en herbe ou en gel représentent près d'un quart de la surface en bordure de forêt. Des Mesures agro-environnementales sont mises en œuvre sur de faibles surfaces et de façon très localisée : lisière sud-ouest du massif principalement. Les Contrats d'Agriculture Durable sont rares.</p>

Urbanisation, habitations, bâtiments résidentiels...	403 : habitat dispersé	30 ha environ au sein du périmètre	<p>Divers types de structure bâtie existent sur le territoire de la FD de la Harth :</p> <p>Maison forestière à usage d'habitation Cabane de chasse Chalet de chasse de Guehren Poney club de Blodelsheim (centre équestre avec restauration et hébergement) hangar à sel sur Bartenheim ...</p>
	401 : zones urbanisées, habitat urbain	Présence de l'urbanisation sur toute la périphérie du site	<p>L'environnement immédiat de la Harth peut être considéré comme très urbanisé sur certains secteurs : Bartenheim, Kembs, Illzach, Rixheim, Habsheim. En effet, certaines zones d'habitations vont jusqu'à la lisière du massif forestier.</p>
Zones d'activités, zones industrielles	410 : zones industrielles ou commerciales	Présence de diverses zones industrielles, commerciales, ou autres activités en périphérie du site	<ul style="list-style-type: none"> • Usine Peugeot avec centre de construction automobile, fonderie et forge, enclavé au sein du massif mais hors ZPS • Des zones industrielles, artisanales et commerciales en périphérie immédiate du site sur la majorité des communes alentours mais de manière plus forte sur les communes de Bartenheim, Kembs, Illzach, Rixheim, Habsheim, • Technoparc de Dietwiller.
Carrière, gravière	300 : extraction de granulats 301 : carrières	12 ha au sein du périmètre de la ZPS	<p>D'anciennes carrières existent en forêt : utilisation 14-18, construction de routes forestières, voie ferrée... Elles ne sont plus utilisées. Certaines sont remplies d'eau et louées pour la pêche.</p>
Activité cynégétique	230 : chasse	11 sites en périphérie immédiate du site	<p>Présence de carrières en cours d'activité en périphérie et limitrophe à la FD : Gravières Holcim, Lafarge Est Granulats, carrière SAGRA...</p>
Pêche	220 : pêche de loisirs	Au sein de la ZPS. Sur l'ensemble du site	<p>La chasse est une activité importante sur le massif. Elle s'exerce via 23 lots loués. La chasse est pratiquée sous diverses formes : approche, tir au mirador et battues. Les espèces chassées sont le sanglier, le chevreuil, le cerf sitka et le daim (zone d'élimination pour cette dernière espèce). Le gibier à plume est occasionnellement tiré mais ne fait pas l'objet d'une chasse organisée. La pratique de l'agrainage au maïs est importante sur le massif. La maîtrise des populations de cervidés et de sangliers constitue un réel enjeu en matière d'équilibre faune-flore.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux anciennes gravières au sein du massif sont actuellement louées à des associations de pêcheurs pour le loisirs. • Pêche de Loisir également sur le canal du Rhône au Rhin déclassé (Battenheim vers Munchhouse) et sur le canal de la Harth (au sud de Bantzenheim)

<p>Activités de loisirs (sentiers balisés, circuits de randonnées, vélo, VTT, équestre...)</p>	<p>620 : sport et loisirs de nature</p> <p>622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés</p>	<p>Sur l'ensemble du site</p>	<p>Fréquentation relativement faible au regard de la forte population dans un rayon de 30km (liée à la proximité des Vosges). Deux points principaux de fixation de la fréquentation sur le massif (pont du Bouc, Grünhütte) et à proximité des équipements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pistes cyclables et d'itinéraires cyclables dont la Percée centrale qui traverse le massif du Nord au Sud sur sa longueur : 35,8 km (fréquentation transfrontalière importante, fort attrait lié à l'absence de relief). • Sentiers balisés et itinéraires de randonnées du Club Vosgien, plutôt au centre du massif. • Poney Club au Nord du site et centres équestres existants en périphérie du site (Blodelsheim, Fessenheim, Mulhouse...) d'où une activité équestre sur l'ensemble du massif, avec des randonnées équestres transfrontalières. • Equipements d'accueil : aires, sentier botanique, sentiers de découverte, sentier sportif <p>Manifestations sportives très nombreuses : courses vélo et VTT, randonnées, courses d'orientation, triathlon, parcours VITAE...</p> <p>Pic de fréquentation exceptionnel le 1er mai, la forêt étant réputée pour son muguet.</p>
<p>Infrastructures de transport et de communication</p>	<p>600: équipements sportifs et de loisirs</p> <p>502 : route</p> <p>520 : navigation</p> <p>506 : aéroport</p> <p>511 : ligne électrique</p> <p>509 : autres réseaux de communication</p>	<p>Au sein de la ZPS.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Golf de Hombourg au Sud -Ouest de Hombourg, en lisière de la forêt. • Karting et centre sportif du comité d'entreprise PSA Peugeot Citroën, au Nord de l'usine, en lisière de la forêt <p>Diverses routes publiques.</p> <p>Canal du Rhône au Rhin déclassé (Munchhouse à l'île Napoléon). Canal principal de la Harth (du nord de Hombourg jusqu'à Blodelsheim et Roggenhouse). Canal des eaux provenant de la station d'épuration de Mulhouse.</p> <p>Couloir aérien au dessus du massif (aéroport Bâle-mulhouse).</p> <p>Lignes électriques à haute et très haute tension (2 lignes à 400 kV, 3 à 225 kV et 3 à 63 kV), gazoducs, divers réseaux enfouis (fibre optique, ...)</p> <p>Pyônes de téléphonie mobile.</p>

	502 : autoroute 503 : voie ferrée 520 : navigation 505, 600 : aérodrome	Au sein du massif mais exclues de la ZPS	<ul style="list-style-type: none"> • Autoroutes et nœud autoroutier • Lignes SNCF (Bâle/Mulhouse et Mulhouse/Chalampe) • Canal du Rhône au Rhin (Mulhouse à Niffer) • Aérodrome de Mulhouse/Habseim : une de leur parcelle en pré est incluse dans la ZPS
Présence de captage	890 : captage	Au sein de la ZPS.	Plusieurs captages en cours faisant l'objet d'arrêtés d'autorisation et de réglementation spécifiques. Champs captant et adductions d'eau potable
Autres structures, autres activités	590 : autre forme de transport	Au sein de la ZPS.	Saumoduc (canal d'acheminement de la saumure issue de la dépollution de la nappe - MDPA)
	409 : autres formes d'habitats	Au sein de la ZPS.	Divers vestiges archéologiques (Tumulus, Voie romaine), divers vestiges militaires (ancienne voie ferrée, anciens stand de tir, vestiges de 14-18) et autres richesses culturelles sont présents de façon disséminée sur l'ensemble du massif.
	730 : Terrains et manœuvres militaires	64 ha de terrain inclus dans la ZPS, suite à des échanges de terrain avec l'Etat (anciennes parcelles forestières récupérées) Activités militaires pratiquées en forêt, au nord de la ZPS	Institut ISL de St Louis: terrain d'expérience pour des activités de recherche fondamentale en armement (militaire) Suite à un échange de terrain avec l'Etat, pour recentrer son territoire, l'ISL a récupéré d'anciennes parcelles forestières à vocation militaire.
		33 ha de terrain en bordure Ouest du massif, et à l'Ouest de l'ISL, hors ZPS	Exercices d'entraînement militaire au sein de la ZPS au Nord du massif, principalement secteur d'Ensisheim.

(1) Nomenclature FSD en annexe

PROJETS IDENTIFIÉS ET ATTENTES AU SEIN DU SITE (EN GRAS) ET EN PÉRIPHÉRIE IMMÉDIATE DU SITE

Projets en cours et à venir, évolution, développement des pratiques...	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources Enquête socio-économique
Evolution en sylviculture	160: Gestion forestière	Toute la forêt domaniale incluse dans la ZPS	<p>Les objectifs de gestion sont définis dans le cadre et pour la durée du document d'aménagement de l'ONF. Les conclusions des études sur le dépérissement de 1990 et l'évolution des pratiques sylvicoles en Alsace ont conduit depuis une dizaine d'années à modifier sensiblement la gestion pratiquée, avec notamment : (Cf. synthèse sur les habitats forestiers)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adoption d'un traitement irrégulier des peuplements (par parquets, bouquets ou pieds d'arbres), • Le recours privilégié à la régénération naturelle et l'abandon des grandes coupes rases, • L'augmentation du niveau de récolte dans les années à venir, dans la limite de la production de la forêt, avec une part plus forte du bois d'industrie. En effet l'objectif pour ce massif est d'augmenter le prélèvement sur le charme et le tilleul (essences secondaires), pour ramener le volume sur pied des peuplements forestiers à un niveau adapté aux capacités hydriques limitées des sols (action préconisée dans le cadre de l'observatoire de la Harth, suite à des constats de dépérissements, dans les années 90). <p>Le développement de production de plaquettes et d'une façon plus générale le bois énergie, devrait se poursuivre avec parallèlement le développement d'exploitation mécanisée et une mobilisation accrue des résidants de coupe, tout en veillant au maintien de la fertilité des sols.</p> <p>Les milieux ouverts (pelouses sèches, prairies,...) font l'objet d'une gestion adaptée pour leur maintien en l'état, dans le cadre de la ZSC Harth Nord. Projet de contrat en 2010 avec deux actions : entretien de zones ouvertes et lutte contre les plantes invasives.</p>	ONF Agence de Mulhouse
Développement en agriculture	130 : irrigation	Dans la ZPS	Projet de restauration des canaux de la Harth, sur tout le linéaire, si transfert de l'Etat au Conseil général 68	CG68 - Service Rivières
	100: Mise en culture	Sur toute la périphérie du site	Pas de futur projet en matière d'agriculture mais le souhait de pouvoir maintenir la mise en valeur agricole sur la périphérie du site	Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin - Service Aménagement

Développement urbain	401 : zones urbanisées, habitat urbain	Dans la ZPS	Projet d'installation d'un hangar à sel sur Bartenheim (S333) (voir aussi défrichement).		Commune de Bartenheim
			Sur la périphérie du site	Développement d'habitations diverses à venir sur certaines communes (notamment Kembs).	Commune de Kembs
Développement urbain	600 : équipements sportifs et de loisirs	Hors ZPS mais enclavé dans la forêt	Projet d'un nouveau bâtiment sur la propriété de l'ISL (entre parcelles N278 et N259)		Institut Saint-Louis
			Aucun développement d'infrastructure touristique ni d'augmentation de l'accueil du public n'est envisagé sur le massif de la FD de la Harth, dans l'aménagement de la forêt (ONF). Cependant, le contexte périurbain a conduit l'ONF à réfléchir avec les collectivités à une meilleure prise en compte des fonctions sociales de cette forêt.		ONF- Agence de Mulhouse Etude Schéma concerté de mise en valeur des activités d'accueil - ONF ADA 2008
Développement touristique	501 : piste cyclable 622 : randonnée 622 : équitation	Dans la ZPS Au niveau de la forêt domaniale	Le Schéma concerté de mise en valeur des activités d'accueil et de loisirs réalisé par l'ONF en 2008 propose aussi d'améliorer et de compléter l'existant par 4 actions: Améliorer la diffusion de l'information Améliorer l'accès à la forêt Améliorer les équipements d'accueil existants Améliorer les services		CG68 - Service Rivières
			Projet de remise en état du chemin de halage pour la promenade, itinéraire cyclable ou autre (de Munchhouse à l'île Napoléon)		Commune de Blodelsheim
			Développement du centre équestre (parcelle N035)		PSA Peugeot Citroën et ONF Agence de Mulhouse
			Divers projets de pistes cyclables : Projet de PSA Peugeot Citroën de créer une piste cyclable (parcelle N407) Le long du CD Rixheim Pont du Bouc (2010) Entre Battenheim et Ottmarsheim (projet)		Commune de Schlierbach
			Création d'un parking en forêt pour améliorer l'accès et dans le cadre du projet de réouverture de la gare (commune de Schlierbach - parcelle S244 /S258)		

	600 : équipements sportifs et de loisirs	Hors ZPS, en périphérie immédiate du site	Développement des structures de loisirs et sportives existantes sur la commune de Munchhouse (Nord du site N096/N084) Projet de plan d'eau de loisirs de proximité à Sausheim (Proximité parcelle N322)	Commune de Munchhouse Région Mulhousienne - projet du SCOT
Développement industriel, artisanal, équipements publics...	510 : transport d'énergie		Equipement du Canal du Rhône au Rhin pour l'hydroélectricité (Ecluses existantes sur le canal)	CG68 - Service Rivières
	410 : zones industrielles ou commerciales	Hors ZPS, en périphérie immédiate du site	Implantation d'un site à vocation d'activité à la desserte optimale (fer/eau/route) et d'un site d'activités connexes à PSA Peugeot Citroën à Rixheim (37 ha en forêt domaniale N394 /N406 à N408) Divers projet de développement artisanal, ZA, ZAC ou autres équipements publics sur: Habseim Sud : Kleinfeld (Nord des parcelles S171/S172) , sur les communes de Bantzenheim, Kembs ZAC de Dietwiller existante à équiper, développement de 2 ZA entre la forêt et les communes de Blodelsheim et Rumersheim	Région Mulhousienne - projet du SCOT
			Affectation de l'ancienne zone militaire, propriété du département, a une vocation industrielle et économique (commune de Munchhouse- Nord du site N098/N415/N121/N103)	Collectivités concernées
Projet d'extension ou de développement de carrières, gravières...	300, 301: extraction de granulats, carrières	Hors ZPS, en périphérie du site	Achèvement du périmètre de la gravière (ZERC 3) en cours sur la commune de Bartenheim. Divers projets pour la société Est granulats Lafarge : Réaménagement de la gravière à Bartenheim (S330) Extension de la gravière de Bartenheim (S325/ S324/ S326) Remblatement de la carrière de Sierentz et plateforme de valorisation de déblais inertes (S267 /S269 /S281 /S280) Extension de la gravière de Blotzheim (S302)	Commune de Bartenheim et Est Granulats Lafarge
	503 : voie ferrée	Voie ferrée hors ZPS mais l'élargissement et projet de gare concernerait la ZPS	Projet d'extension de la carrière SAGRA, de la centrale à béton et de leurs infrastructures de transport (S087 /S088 /S117 /S135 /S148 /S149) Renforcement de capacité de la voie ferrée entre Mulhouse et Chalampé par la réalisation d'une deuxième voie le long de la voie unique existante Réalisation d'une 3ème voie ferrée sur l'axe Strasbourg-Bâle, entre Habseim et Sierentz	SAGRA Région Mulhousienne - projet du SCOT

			Réalisation d'une gare de rabattement entre Habseim et Sierentz			
	502 : route	Une partie dans la ZPS - S200 à S202	Création d'un barreau routier au Sud de Mulhouse à Dietwiller			RTE Groupe Exploitation Transport Alsace
Extension des infrastructures de transport	511 : lignes électriques	Dans la ZPS	Possibilité à moyen terme de projets de développement d'infrastructures par RTE (Tiers sud de la ZPS mais toute la zone pourrait être concernée - voir aussi défrichement).			Est Granulats Lafarge
	590 : autre transport	Une partie susceptible de passer dans la ZPS	Projet de mise en place de bandes transporteuses pour le transport de granulats entre les carrières de Bantzenheim et Sierentz (projet Est Granulat Lafarge sur 4,7 km : S330/ S325/ S316 /S313 /S297)			Commune Bartenheim
	502 : autoroute 520 : navigation	Hors de la ZPS mais en limite du site	Transformation de l'échangeur autoroutier A35/RD66 sur Bartenheim Projet de PSA peugeot Citroën de réhabiliter le "quai péniche" avec VNF (parcelle N408)			PSA Peugeot Citroën Commune de bartenheim
Projet de défrichement, de déboisement, de boisement...	167 : déboisement	Dans la ZPS	Défrichement envisagé pour implanter le projet de centre routier, à la place du Hangar à sel sur Bartenheim (1 ha dans la parcelle S333)			Est Granulat Lafarges
	161 : plantation forestière	Hors ZPS mais enclavé dans le forêt Hors ZPS	Défrichement potentiel sur 600 à 1000 m2, selon le tracé retenu dans le projet de bandes transporteuses Est Granulats Lafarge (à confirmer) Défrichement lié au projet d'activités à l'Ouest du site PSA Peugeot Citroën à Rixheim (37 ha) Projet de défrichement de 4 ha dans les propriétés de l'ISL (entre N229 et N227) Projet de boisement par la commune de Kembs au Sud de la parcelle S303 et à l'Est de la S298			Région Mulhousienne - projet du SCOT Institut Saint-Louis Commune de Kembs
Autres projets	810 : drainage 870 : endigages	Dans la ZPS 130 ha de forêt concernée au Sud du massif	Projet de réouverture d'anciens chenaux de crue et mise en place de zones de rétentions d'eau, en forêt domaniale entre Niffer et Kembs			CG68 - Service Rivières
		Hors ZPS, extrême sud du massif	Projet sur Bartenheim de faire une trame verte pour faire relier la parcelle S332 à la Réserve de la Petite Camargue			Commune de Bartenheim

TABLEAU 4 : SYNTHÈSE SOCIO-ECONOMIQUE

Domaine d'activités	Enjeux pressentis et conséquences possibles sur les habitats d'espèces et des espèces
Sylviculture	<p>Les points satisfaisants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sylviculture actuelle est globalement compatible avec le maintien de milieux favorables aux espèces d'oiseaux typiquement forestières • Des actions spécifiques sont mises en œuvre et favorisent la diversité des milieux et l'accueil pour l'avifaune (application des directives de gestion de la forêt domaniale, pratiques de gestion préconisées dans le DOCOB ZSC): <ul style="list-style-type: none"> ○ Conservation d'arbres morts. ○ Conservation d'arbres à cavités. ○ Maintien et réouverture de milieux ouverts et buissonnants. <p>Les points sensibles qui doivent attirer l'attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les milieux ouverts, sur des grandes surfaces, sont recherchés par les espèces d'oiseaux à caractère steppique (Engoulement d'Europe, le Busard St Martin ou la Pie-grièche écorcheur) • Les milieux originaux (zones humides, roselières, zones ouvertes et buissonnantes), apport de biodiversité • Le dérangement des espèces d'oiseaux en lien avec la sylviculture (période de travaux)
Chasse	<p>Les points satisfaisants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pratique de la chasse est indispensable pour maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique, essentiel au bon état de conservation de la forêt et des milieux. • La pratique de la chasse ne semble actuellement pas poser de problèmes particuliers aux espèces d'oiseaux, ne nichant pas au sol. • L'activité est globalement compatible avec la préservation des habitats d'espèces et des espèces d'oiseaux concernées par le site de la ZPS <p>Les points sensibles qui doivent attirer l'attention:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les espèces qui nichent au sol (Busard St Martin et Engoulement d'Europe) et les perturbations du milieu par le gibier (en forêt mais aussi en périphérie du site) • Les pelouses xérothermiques sensibles à une trop grande concentration de gibier • Le dérangement des espèces d'oiseaux en lien avec l'entretien du milieu (période de travaux)

<p>Activité touristique</p>	<p>Les points satisfaisants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des activités pratiquées (randonnées équestre et pédestre, promenade, course, orientation, vélo, VTT,...), dans le cadre d'une pratique raisonnée et respectueuse de l'environnement, est compatible avec la préservation du site Natura 2000. • La volonté du gestionnaire, par la réflexion d'un schéma concerté d'accueil du public, de mieux organiser l'accueil et de canaliser le public sur le massif, est une action favorable pour limiter le dérangement de l'avifaune. • les usagers empruntent déjà les circuits existants et les allées forestières et pénètrent peu à l'intérieur des parcelles. Les problèmes constatés sont plutôt ponctuels et localisés. <p>Les points sensibles qui doivent attirer l'attention:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les manifestations ponctuelles, susceptibles de se dérouler à l'intérieur des parcelles forestières et le dérangement des espèces d'oiseaux, surtout dans les secteurs sensibles. • L'information et la sensibilisation du public à la richesse et à la fragilité de la diversité locale
<p>Infrastructures de transports (RTE)</p>	<p>Les points satisfaisants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs lignes à haute et très haute tension traversent le massif. L'emprise de ces lignes doit être maintenue sans arbres, par broyage régulier de la végétation. Ces espaces ouverts apportent une diversité de milieux, intéressant pour l'avifaune. <p>Les points sensibles qui doivent attirer l'attention:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entretien de ces espaces et le dérangement des espèces d'oiseaux (période de travaux) • Les risques de collision et d'électrocution d'oiseaux
<p>Autres infrastructures de transports</p>	<p>Les points sensibles qui doivent attirer l'attention:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le morcellement actuel du massif forestier de part la présence de diverses infrastructures (routes, autoroute, voies ferrées, canaux...) qui sillonnent le site du Nord au Sud et d'Ouest en Est • Les divers projets d'extension, avec pour conséquence, de nouveaux défrichements le long de ces axes. Ces défrichements répétés réduisent progressivement la surface forestière, et par conséquent les milieux favorables aux espèces d'oiseaux. • les milieux ouverts (pelouses xérothermiques) et les milieux originaux (zones ouvertes, buissonnantes, prairies, milieux humides, roselières...) particulièrement sensibles aux modifications du milieu • l'intégrité des lisières forestières • le dérangement des espèces d'oiseaux lors des périodes de travaux

<p>Agriculture en périphérie du site Natura 2000</p>	<p>Les points satisfaisants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure prise en compte de la diversité biologique dans le cadre des GERPLAN (mesures agri-environnementales) <p>Les points sensibles qui doivent attirer l'attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le milieu agricole actuel qui entoure le site n'est pas spécialement favorable aux espèces d'oiseaux (monoculture de maïs, culture intensive avec traitements chimiques, disparition des haies, bandes enherbées et bosquets,...). • La disparition des champs de blé, des cultures de Trèfle, des jachères, est à l'origine d'une perte de la qualité de ces milieux environnants et de la qualité des lisières qui bordent l'ensemble du massif (Busard cendré très sensible).
<p>Projets d'extension, de comblement de gravières, carrières en périphérie du site Natura 2000</p>	<p>Les points satisfaisants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs sociétés de carrières, gravières sont installées en périphérie du site. Les milieux qu'ils représentent avec notamment des zones en eau sont intéressants pour de nombreux oiseaux de la ZPS. La présence de ces zones en eau de qualité est un atout pour les espèces. <p>Les points sensibles qui doivent attirer l'attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets d'extension peuvent avoir un impact négatif s'ils entraînent des défrichements ou la dégradation de milieux prairiaux ou de milieux favorables aux espèces des lisières • Prise en compte des oiseaux dans la remise en état de ces sites, en fin d'exploitation
<p>Industrialisation, urbanisation en périphérie du site Natura 2000</p>	<p>Les points sensibles qui doivent attirer l'attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte pression foncière sur le massif de 1950 à 1976 (près de 1000 ha, notamment par la création de terrains militaires, de l'usine PSA Peugeot Citroën, des autoroutes A35 et A36...) créant des enclaves au sein du massif • Milieu forestier qui reste fortement convoité par les aménageurs : de nombreux projets d'urbanisation ou industriels continuent à grignoter régulièrement la surface forestière. De nouveaux projets, comme ceux évoqués dans le SCOT (zone d'activité à côté du site Peugeot), même s'ils sont exclus du site Natura 2000, concernent des surfaces forestières importantes qui risquent d'être à nouveau défrichées, avec une perte de la qualité des milieux.
<p>Autres projets</p>	<p>D'une manière générale, tous les projets proposés dans le site de la ZPS, ou en limite du site, sont susceptibles d'atteindre l'état de conservation du site et la qualité des milieux d'accueil pour les oiseaux s'ils entraînent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des défrichements, le morcellement du massif ou la dégradation du milieu environnant • la dégradation des habitats particuliers et des milieux originaux de la Harth (prairies, pelouses, milieux humides, roselières...) • des perturbations dans les lisières constituées • des pollutions diverses

Cette enquête socio-économique, menée auprès des acteurs du site, a permis à la fois :

- d'avoir une vision globale des activités actuelles pratiquées dans le site ou en périphérie immédiate
- d'appréhender les principaux projets en cours ou à venir
- et surtout d'appréhender les impacts potentiels et les enjeux de ces activités sur les habitats d'espèces et les espèces de la ZPS

Le nombre de contacts et de réponses collectées témoigne de l'implication des différents acteurs concernés pour l'élaboration et la mise en œuvre du DOCOB.

C'est bien l'intégrité d'un vaste massif, dans un contexte d'urbanisation importante et d'agriculture moderne, qui assure la présence et la prospérité de toutes ces espèces d'oiseaux remarquables. Si chaque projet, pris individuellement, n'est pas forcément très impactant, l'ensemble des projets finit par représenter une surface importante, pouvant compromettre l'intégrité du massif. C'est notamment le cas pour certaines espèces très sensibles qui recherchent les grands espaces boisés et qui seront particulièrement touchées par le problème du morcellement.

Ces projets sont donc susceptibles de réduire la capacité d'accueil de l'avifaune. Leur impact devra être étudié dans le cadre des autorisations administratives.

DOCOB ZPS "FORET DOMANIALE DE LA HARTH" - FR 42 11 809

Carte du contexte socio-économique dans et autour de la ZPS Forêt Domaniale de la Harth
Synthèse de l'enquête socio-économique

CONF - S.O. - 04/2010

